



AU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 MARS 2011

Le 25 mars deux mil onze à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 février 2011, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Étaient présents : Messieurs CHALLOIS, DAMAZ, DUBOIS, POICHOTTE, QUINTRIC, ROYOUX, PUECH, BOURDONNAY, TERRIET.

Absents excusés : Monsieur VERDIER donne pouvoir à Monsieur TERRIET, Madame LEMESRE donne pouvoir à Monsieur PUECH, Madame SALMON donne pouvoir à Monsieur ROYOUX, Madame HOUY donne pouvoir à Monsieur CHALLOIS.

Absents : Madame DROCHON, Monsieur DUTAILLY.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures et aborde les points figurant à l'ordre du jour. Monsieur DUBOIS est élu secrétaire de séance.

2011-15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le maire, selon la règle, quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2009. Monsieur Dubois assure la présidence. Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, dressés par le maire :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Recettes : 1 043 783,21 €

Dépenses : 923 417,02 €

Excédent : 120 366,19 € à la clôture de l'exercice 2010.

+ Résultats 2010 : 613 989,03 €

Soit 734 355,22 €

Investissement :

Recettes : 245 550,09 €

Dépenses : 150 492,43 €

Excédent : 95 057,66 € à la clôture de l'exercice 2010

+ Résultat 2010 : -157 551,04 €

Soit - 62 493,38 €

R.A.R. :

Recettes : 51 422,00 €

Dépenses : 137 422,00 €

Solde des RAR - 86 000,00 €

Excédent global à reporter en 2011 après reprise des résultats antérieurs et des Restes à Réaliser (R.A.R.) :

734 355,22 – 62 493,38 – 86 000,00 = 585 861,84 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan des entrées et des sorties aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote Pour : 12

Contre :

Abstention(s) :

2011-16 - COMPTE DE GESTION 2010

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a rien d'anormal,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

⇒ **Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.**

Vote Pour : 13

Contre :

Abstention(s) :

2011-17 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

COMMUNE

Le compte administratif 2010 fait apparaître un excédent global au 31/12/2010 de **585 861,84 €** affecté comme suit :

En recettes de fonctionnement à l'article R 002	437 368,46 €
En recettes d'investissement à l'article 1068	148 493,38 €

Vote Pour : 13
Contre :
Abstention(s) :

2011-18 – CONVENTION D'AUTORISATION D'ETUDE DE SECURITE POUR TRAVAUX SUR LES RD 143, 45 ET 52 AVEC LE DEPARTEMENT

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention présentée par le Président du Conseil Général de l'Eure pour l'étude des travaux de mise en sécurité des routes départementales RD 143, 45 et 52 afin de bénéficier du fonds de compensation de la TVA et de la répartition des amendes de police.

Vote Pour : 13
Contre :
Abstention(s) :

2011-19 – ADHESION AU COSTN

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au COSTN (Comité des Œuvres Sociales du Territoire de la Porte Normande).

Vote Pour : 13
Contre :
Abstention(s) :

2011-20 – ANNULATION DE TITRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'annuler un titre émis en 2010 au nom de MONCHENY pour un montant de 275,60 €. La facture sera annulée par un mandat au compte 673 « titres annulés sur service extérieur ».

Vote Pour : 13
Contre :
Abstention(s) :

2011-21 – ADMISSION EN NON VALEURS

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'Admettre en non valeurs les créances ci-après :

GUILLEMOT Florent, concernant une facture d'eau en 2002 pour 132,11 €.

LEMAIRE-LAURENT Michel, concernant des factures d'eau en 2002 pour 15,29 €, en 2005 pour 9,69 € et en 2006 pour 101,51 €.

GAUTIER Rémy, concernant des factures d'eau en 2005 pour 210,06 € et en 2006 pour 117,94 €.

CLEMENTINE Eric, concernant une facture d'eau en 2006 pour 25,68 €.

CRETIEN Daniel, concernant une facture d'eau en 2006 pour 15,00 €.

GUYOT TROGER Jean, concernant une facture d'eau en 2006 pour 43,46 €.

LABLANCHE Fanny, concernant une facture d'eau en 2006 pour 26,94 €.

MARDORISSIAN Monique, concernant une facture d'eau en 2006 pour 18,18 €.

Le tout pour un montant total de 715,86 € qui sera prévu au budget primitif de la commune en débit au compte 654.

Vote Pour : 13
Contre :
Abstention(s) :

La séance est levée à 20 h 15.